

Kenji Wako

LES SDF DANS LES JARDINS PUBLICS CONSIDÉRÉS COMME ESPACES LIBRES

APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS LES PARCS

Les jardins publics ne sont-ils qu'un paradis en fleurs, baigné de verdure ? Cette image n'est que l'une de celles qui les évoquent, elle n'en couvre pas tous les aspects. Les jardins jouent également d'autres rôles : celui de terrain de sport, d'espace de divertissement pour les enfants, de lieu de repos pour les familles. Un autre rôle existe aussi, que l'on imagine moins : celui de refuge, y compris en cas de désastre. Le jardin peut constituer par ailleurs une scène où se montrer ; et en même temps, on peut s'y retrouver comme spectateur. Il peut être un lieu de rassemblement pour des manifestations politiques, pour des performances artistiques. Enfin, il représente l'un des lieux où se cachent certains aspects de la société urbaine, un lieu pour se dissimuler, pour commettre éventuellement des actes illégaux.

Au printemps de l'an 2000, j'ai visité un jardin public avec l'intention de poser des questions aux SDF qui y vivaient. J'ai constaté sur place le contraste entre la présence de familles et d'amoureux, qui donnaient une image de bonheur, et celle des SDF qui y vivaient sous des tentes, menacés par des maladies, et qui y trouvaient parfois la mort. On en rencontrait qui ont choisi ce mode de vie dans l'espoir de retrouver une sorte de liberté en fuyant les contraintes de la société. J'ai ainsi parcouru un espace dans lequel le bonheur, la mort et la « liberté » coexistaient¹.

À partir d'enquêtes menées auprès des SDF, nous étudions le rapport des jardins publics avec toutes ces activités.

Bref historique des jardins publics au Japon

Certains espaces qui remplissaient les rôles actuels d'un jardin public existaient bien avant que ce nom leur ait été donné. On peut dater la naissance des jardins publics, au Japon comme dans les pays occidentaux, du moment où les villes se sont modernisées. La ville d'Edo (ancienne appellation de Tokyo) s'est constituée comme ville moderne à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, les réunions festives dans les jardins, dites Hanami étaient devenues un divertissement populaire ; ce terme

Hanami est utilisé pour exprimer l'antique coutume de festoyer en plein air, tout en contemplant les fleurs de cerisiers plantés spécialement là où se tenaient ces festins. Yoshimune, le huitième gouverneur de l'ère Edo (1603-1868), avait distribué des plants de cerisiers aux paysans des régions de Mukôjima, d'Ôji et de Shinagawa, tout en leur commandant de les planter sur les bords de la rivière Sumida, dans la montagne Asuka et dans la montagne Goten, pour créer des espaces arborés propices à ces festins. Ces lieux répondaient à certains des rôles actuels des jardins publics, et dans ce sens, nous pourrions dire que les jardins d'Edo sont nés de cette culture des festins, plus de cent ans avant la naissance des jardins en Europe (Shirahata Y., 1993, pp. 16-21). Au début du XIX^e siècle, Sadanobu Matsudaira, le gouverneur du fief de Shirakawa, avait créé sur ses terres un lac qu'il avait nommé Nanko, et l'avait ouvert au peuple ; et Nariaki Tokugawas, le gouverneur du fief de Mito, avait créé un jardin, nommé Kairakuen (ce qui veut dire « la joie avec le peuple »), et l'avait ouvert pour l'usage du peuple.

Les terrains des temples bouddhistes ou shintoïstes situés dans les villes représentaient aussi un lieu de loisir pour le peuple, et remplissaient le rôle de jardin. De la même façon que l'on organise de nos jours des théâtres en plein air ou des matchs sportifs dans les parcs, sumô, danses ou spectacles équestres se tenaient sur les terrains des temples au moment des fêtes rituelles.

Les lieux de refuge qui avaient été créés pour protéger la population lors des incendies, fréquents à l'époque d'Edo, étaient utilisés aussi dans la vie quotidienne comme des lieux de loisirs : des échoppes y étaient installées, et des jongleurs y exerçaient leur art. Des belvédères installés dans les périphéries des grandes villes jouaient également le rôle des jardins d'aujourd'hui. Par ailleurs, de la fin de l'ère Edo au début de l'ère Meiji, des jardins à l'intention des communautés étrangères avaient été créés, en même temps que les quartiers qui leur étaient réservés, à Kôbe

1. Selon la loi japonaise, installer son lieu d'habitation dans un jardin, même provisoirement, n'est pas autorisé. L'article 6 de la loi sur les jardins de villes interdit d'y laisser des objets personnels sans autorisation des responsables.

et à Yokohama.

La naissance des jardins publics dans l'acceptation moderne a commencé en 1873, avec la loi n°16 décrétée par le gouvernement de l'époque. Avec cette loi, des lieux jusqu'alors destinés aux festins (comme la montagne Asuka mentionnée ci-dessus), ainsi que des terrains de l'enceinte des temples ou des sites de châteaux ont été constitués officiellement comme jardins publics.

Les projets d'urbanisme du Japon moderne ont débuté en 1888, avec le décret d'aménagement des quartiers urbains. Dans ce projet, suivant l'exemple des quatre villes de Paris, Londres, Berlin et Vienne, et en étudiant leur chiffre de population et le nombre des jardins qui y avaient été créés, les urbanistes japonais ont calculé qu'un jardin devait être aménagé pour chaque quartier d'une superficie de 1,2 km², alors peuplé de 20 000 habitants. Ils en ont conclu que la ville de Tokyo, qui comportait une population de 880 000 habitants, et s'étendait sur 55 km² devait disposer de 44 à 45 jardins. Mais 80 % des terrains qui ont été alors affectés à l'usage de jardins publics existaient déjà comme tels, et avaient même déjà été mentionnés dans le *Guide des hauts lieux d'Edo*, constituant donc un héritage de l'époque ancienne (Tanaka S., 1974).

Conformément à ce projet d'urbanisme, le nouveau jardin de Hibiya au centre de Tokyo a été créé en 1903, selon les plans de jardins allemands. Il est devenu l'un des jardins les plus représentatifs au Japon et a exercé une grande influence sur les autres jardins particulièrement dans le dessin de leur plan.

L'idée d'établir des jardins au centre des villes vient donc de la loi de 1889 et des projets d'urbanisme qui ont suivi. On y voit l'intention d'appliquer les règles d'urbanisme déjà en vigueur dans les villes modernes d'Occident. Le projet s'est confirmé avec la loi d'urbanisme de 1919, et s'est répandu ensuite dans toutes les villes du Japon.

Le mouvement de création de jardins publics urbains a pris naissance grâce aux expositions industrielles,

organisées par différentes municipalités et le gouvernement central pour renforcer l'État moderne en favorisant le développement de l'industrie. La première (1877), la deuxième et la troisième (1890) exposition industrielle ont eu lieu dans le jardin d'Ueno (devenu jardin public du fait de la loi de 1876). La quatrième exposition (1895) a eu lieu à Kyôto, et la cinquième (1905) à Ôsaka ; à Nagoya s'était tenue en 1909 une exposition départementale. Les terrains qu'occupaient ces expositions sont tous devenus, une fois l'exposition terminée, de grands jardins qui ont été reconnus comme des symboles de ces villes. Y ont été installés également, comme souvenir de ces expositions, des musées d'art ou de science naturelle, ou des zoos.

L'événement qui a donné un nouvel essor à la création de jardins à Tokyo a été le grand tremblement de terre de 1923². Les autorités se sont rendu compte de l'importance des jardins publics comme lieu de refuge en cas de désastre, et les plans de reconstruction ont créé trois nouveaux grands jardins et cinquante-deux petits jardins à Tokyo. Des terrains de sports ont été aménagés dans les grands jardins ; et des petits jardins à l'intention des enfants ont été créés à côté des écoles primaires qui avaient subi des dégâts. Ces jardins sont devenus plus tard le modèle de petits jardins de quartier et des jardins spécialement conçus pour les enfants.

Après le tremblement de terre de 1923, le nombre de jardins a augmenté jusqu'en 1930, grâce aux nouvelles normes d'aménagement de la ville qui obligeaient à consacrer 3 % de la surface totale aux jardins.

La loi de défense antiaérienne de 1937³ a fourni une autre raison de créer dans les villes des jardins de grande taille.

Lors de la reconstruction des villes après la guerre, les normes d'aménagement⁴ et de reconstruction des villes⁵, ont favorisé à nouveau l'installation systématique de jardins. En 1956 une loi concernant les jardins publics a été votée.

Le jardin accompagne son époque

La coutume des festins autour des cerisiers, qui a été à l'origine de la création des jardins à l'époque Edow



Le parc d'Ôizumi vu d'avion, Huei kôen no ayumi (L'itinéraire des jardins départementaux).

© Département d'Ôsaka, 1994

2. Le 1^{er} septembre, il a sévi dans la région de Kantô et a causé plus de 140 000 morts et disparus.

3. La loi a prévu de disposer des espaces verts pour installer des batteries de canons antiaériens. À partir de la mise en œuvre de cette loi, projets d'urbanisme et projets antiaériens sont très étroitement liés et, en 1938, Tokyo a lancé un projet de création de neuf espaces verts, s'étendant sur 148,5 ha. Aujourd'hui, plusieurs des parcs de grande superficie qui se situent aux alentours de la ville de Tokyo trouvent leur origine dans la création de ces espaces verts à fonction de défense antiaérienne durant la guerre.

4. Dans les quartiers détruits à cause de la guerre, 10 % de leur superficie doit être consacrée à des lieux de verdure, dont 5 % à des petits jardins de quartier ou à des jardins pour enfants. Dans les quartiers surpeuplés, 3,3 m² d'espace vert par habitant doit être sauvegardé.

5. Ils ont décidé de consacrer plus de 5 % de l'espace aux jardins de quartier et à ceux destinés aux enfants.



Visiteurs en repos sur le gazon du parc.

© K. Wako

(Shirahata Y., 1993, pp. 16-21), continue d'être respectée de nos jours. Partout, ces festins accompagnent le début du printemps, et font partie des traditions des jardins japonais.

Prenons l'exemple du jardin de Hibiya à Tokyo pour observer les diverses utilisations des jardins publics. Son premier rôle est de servir d'aire de repos pour ceux qui travaillent dans cette mégalopole qu'est Tokyo. Mais il a été aussi le théâtre de nombreux mouvements sociaux et d'événements historiques. Déjà un an après son inauguration, c'est dans ce jardin qu'a été fêtée la victoire de la fin de la guerre russo-japonaise de 1904, et que se sont tenues les manifestations qui ont eu lieu contre le traité négocié sous l'égide de Roosevelt pour mettre fin à la guerre, qui ont ensuite dégénéré en émeutes. Pendant les années 1910 et 1920, les jardins des grandes villes, non seulement de Hibiya mais aussi de Nakanoshima ou de Tennôji, ont servi de lieux de manifestations officielles, comme pour la fête de la Victoire, pour des funérailles nationales, mais tout aussi bien de contestation et de manifestations contre le régime établi, comme de mouvements contre la hausse du prix du riz, pour l'extension du droit de vote à tous, ou pour des revendications syndicales. De même, lors du tremblement de terre de 1923, les jardins étaient devenus des lieux de refuge et des baraques y avaient été construites pour ceux qui avaient perdu leur habitation. Lors de la deuxième guerre mondiale, des canons antiaériens avaient été positionnés dans les jardins publics ; les parterres fleuris et les terrains engazonnés ont été transformés en potagers. Le jardin est ainsi un espace qui reflète son époque et qui l'accompagne.

En plus de leurs transformations au cours de l'histoire, les jardins changent leur visage au fil des heures. Dans la journée, ils sont un lieu de récréation

pour les enfants, de loisirs pour la famille ; ils servent de terrain de sport. En fin d'après-midi et dans la soirée, ils se métamorphosent en lieux de rendez-vous pour les amoureux⁶. C'est un espace qui change de fonction au cours des temps et des heures. L'expression japonaise « débiter dans les jardins » se rapporte à un phénomène social caractéristique : il s'agit pour les jeunes mamans, qui pour la première fois emmènent leurs enfants dans les jardins du quartier, d'apprendre à s'adapter à la communauté déjà bien installée des autres jeunes mamans habituées du jardin. L'expression « débiter dans les jardins » est donc synonyme de « s'intégrer dans la communauté », et montre bien le caractère de lien social des jardins (Motoyama C., 1995). Contrairement aux autres établissements ou espaces des grandes villes qui ont été constitués de manière fonctionnelle, et dont l'usage est limité à un but unique, la caractéristique des jardins vus comme espaces libres⁷ est de pouvoir accueillir les activités très diverses, de permettre une liberté des expressions personnelles, et donc d'intégrer des fonctions multiples.

Les jardins et les problèmes des SDF au Japon

Les terrains des temples jouaient autrefois le rôle des jardins d'aujourd'hui. Certains d'entre eux avaient le privilège de servir d'asile où les citadins ou les sans-abri pouvaient demander du secours. Ces asiles se situaient dans les temples ou aux abords des rivières, et durant l'époque des guerres au XV^e siècle et durant l'ère Edo, beaucoup de gens s'y sont réfugiés et y ont trouvé une liberté (Amino Y., 1991). On peut considérer également que l'origine des arts du théâtre, comme le nô, le kyôgen ou le kabuki est à rechercher dans ces lieux de liberté.

Les jardins publics, une fois institutionnalisés, continuèrent à rester un lieu d'accueil pour de nombreux sans-abri. La récession économique fut l'une des causes qui provoquèrent l'augmentation des sans-abri : avec la crise économique des années 1920 le nombre des SDF devint considérable, et, d'après les rapports publiés par la ville d'Ôsaka⁸, plus de 400 SDF logeaient dans les deux grands jardins municipaux de la ville, le jardin Nakanoshima et le jardin Tennôji. Ces deux jardins avaient été créés

6. Inoue S., 1999, pp. 10-65. L'auteur montre que le jardin servait de lieu de rencontres amoureuses jusqu'à la moitié du XX^e siècle.

7. Narumi K., 1988. Le concept d'« espace libre » a été proposé par l'auteur de ce livre. Il explique que, dans la classification habituelle, espace public, espace partagé et espace privé, on peut diviser chacun de ces espaces en deux : espace contraint (l'espace dont un nombre de personnes limité se servent provisoirement ou constamment), et espace libre (celui qu'un nombre non limité de personnes peuvent utiliser librement, mais provisoirement). Les jardins se classent ainsi dans la catégorie espace public – espace libre.

8. Section des recherches sociales de la ville d'Ôsaka, 1926.

respectivement en 1895 et 1909, ce qui montre que même des jardins qui n'avaient pas une longue tradition de lieux d'accueil pouvaient remplir rapidement ce rôle. Kiyoshi Inosita, le responsable des jardins publics de la ville de Tokyo, a décrit ces sans-abri dans un article intitulé « Les jardins publics et les clochards » (Inosita K., 1932, pp. 68-71), publié dans la revue *Jardins et Paysage* : « Les enquêtes sur les clochards à Tokyo en ont dénombré 1799 au 1^{er} octobre 1930, parmi lesquels 97,78 % d'hommes et 2,22 % de femmes. La majorité de ces gens, 53,09 %, sont âgés de 25 à 44 ans. On y compte 40,92 % de célibataires 20,12 % de veuf(ve)s, et 7,12 % de personnes mariées, ce qui signifie que la plupart d'entre eux vivent dans la solitude (...). Les plus nombreux d'entre eux vivent dans des jardins, sinon sous des ponts routiers ou de chemin de fer, dans les marchés, dans les gares, sous les auvents des maisons, dans un coin de rue, dans des terrains inoccupés ou dans les cimetières. 47,6 % de tous les SDF dorment en 1930 dans les jardins, et le fait qu'ils s'installent surtout dans le grand jardin d'Asakusa (493 personnes) s'explique, d'une part par la facilité relative d'y trouver des restes de nourriture, et de l'autre par leur souhait de se retrouver dans des lieux animés. Suivent, par le nombre des sans-abri accueillis, les autres grands jardins, d'Ueno (132 personnes), de Shiba (46 personnes), de Kinshi (26 personnes) et de Hibiya (20 personnes) ; les petits jardins n'en accueillent qu'à peine quelques-uns. (...) Le jardin public est le seul paradis pour les chômeurs qui peuvent y passer leur temps, pour les misérables qui y trouvent un lieu de repos en évitant les regards méfiants de la société (...) ». En expliquant ainsi le rôle des jardins publics comme le dernier refuge des exclus de la société, l'auteur ajoutait : « même si ces clochards infortunés sont sales et s'habillent comme ils peuvent, au point de dégoûter et de faire peur aux gens ordinaires, leur présence était tolérée dans les jardins publics, dont l'une des fonctions reconnues était de les accueillir. Ces gens, arrêtés et mis en prison s'ils vagabondent dans les rues, sont admis dans les jardins publics, à condition de ne pas nuire à leur tranquillité ». Il écrit aussi que les jardins publics « devraient théoriquement traiter tous les utilisateurs pareillement et avec la même liberté ». Mais si leur présence empêche parfois d'autres citoyens de profiter des jardins, il s'agit pour lui d'« un phénomène dont il faut tenir compte du point de vue de l'administration des jardins », tout en refusant que les jardins deviennent principalement des « asiles pour les clochards ». À cette époque là, les SDF vivaient dans les jardins, mais ils ne s'y installaient pas vraiment.

Isoya Shinji et Shigeru Koide qui ont fait en 1984 des recherches sur la vie des SDF dans les jardins de Tokyo les ont classés en trois catégories : 1) ceux qui vivent dans les jardins et y dorment, 2) ceux qui ont les jardins comme base de vie, mais qui dorment dans un autre lieu (par exemple, au sous-sol de centres

commerciaux), 3) ceux qui ont une base de vie dans un autre lieu et qui passent une partie de la journée dans les jardins (Shinji I., Koide S., 1985, pp. 133-145).

La catégorie la plus importante est la seconde. Les auteurs remarquent aussi que les SDF ont tendance à s'installer dans des parties du jardin cachées, à l'écart des autres utilisateurs du lieu. Puisqu'ils quittent les jardins pour dormir ailleurs, ces SDF peuvent être considérés des visiteurs de jardins comme les autres. En conséquence, les auteurs de l'article considèrent qu'il faut y accepter la présence des SDF. La récession qui a



Habitat de SDF dans le parc

© K. Wako

commencé dès la deuxième moitié des années 1990 a considérablement augmenté le nombre de SDF, jusqu'à un chiffre encore jamais atteint. Le nombre de SDF dans les grandes villes dépasse maintenant 20 000 : 8700 à Ôsaka (en 1998) et 5800 à Tokyo (1999), dont 60 % habitent dans les jardins publics. À Ôsaka, parmi ces 8700, environ 3000 vivent dans les jardins, et particulièrement dans celui du château d'Ôsaka, situé dans le centre ville : 390 SDF y logent. La caractéristique de ces nouveaux habitants des jardins est qu'ils y ont installé des abris fixes. Ces baraques sont construites en forme de tente avec des bâches de plastique bleue, ce qui a fait de la couleur bleue le paysage symbolique de certains jardins. Ces personnes occupent un espace important, et gênent souvent les autres utilisateurs des jardins.

La vie des SDF dans le parc d'Ôizumi

Ôsaka est la ville qui comporte le plus de SDF au Japon⁹, et l'augmentation rapide de leur nombre ces dernières années les oblige à trouver de nouveaux espaces. Ainsi, les emplacements où s'installent les SDF s'étendent maintenant de la ville vers les banlieues. Le parc d'Ôizumi, situé dans la ville de

9. On ne peut pas se référer à Kamagasaki, le lieu où les journaliers se rassemblent pour trouver un travail de manoeuvre, surtout dans le domaine de la construction.

Sakai dans le sud du département d'Ôsaka, est un jardin municipal de 95,3 ha de surface, comportant à la fois des forêts et des plaines, des collines et plusieurs lacs¹⁰. Ici également le nombre de SDF augmente. Nous avons effectué, après le grand tremblement de terre de Kôbe, des enquêtes sur les usages des jardins comme lieux de refuge (Wako K. *et alii*. 1998, pp. 773-776 ; Wako K., 1999, pp. 226-229). Ensuite, et en employant la même méthode (étude sur documents, entretiens, observation directe), nous avons poursuivi notre enquête sur la vie des SDF dans le parc d'Ôizumi.

Au printemps 2000 nous avons rencontré trente et un informateurs, dont trois femmes. Les plus nombreux étaient des quinquagénaires, ou des personnes de plus de soixante ans. La majorité des personnes interrogées sont devenues sans domicile fixe à la suite de la perte de leur emploi, ou parfois aussi à la suite de maladies. Une autre raison importante résulte de la séparation d'avec leur famille : treize sont divorcés, deux sont veufs, douze sont célibataires, et un seul est encore marié (mais ne vit plus avec sa femme). Iwata explique que la séparation d'avec la famille, comme raison de la clochardisation, ne tient pas seulement au divorce, mais aussi, comme pour les célibataires, à la rupture avec les parents (Iwata M., 2000, pp. 209-210). Il ajoute que la moitié des personnes qu'il a interrogées était célibataires. Nos enquêtes confirment ces résultats, et permettent de souligner que la condition de SDF s'accompagne d'une diminution importante des contacts humains.

On remarque plusieurs catégories de sans-abri, suivant la durée de leur installation dans le parc : six y séjournent depuis 6 à 11 ans ; sept depuis moins longtemps, 1 à 3 ans ; dix-sept sont là depuis moins d'un an dont huit depuis moins de six mois. Dix-neuf habitaient déjà dans d'autres jardins avant de venir dans ce parc. Tout ceci explique l'augmentation en un an du nombre d'habitants de ce parc. Ceux qui restent sans domicile fixe plus de cinq ans se sont installés avant la récession économique de 1997. La personne qui a vécu le plus longtemps dans des jardins y vit depuis 21 ans.

Vingt-sept travaillent pour subvenir à leurs besoins. Leurs ressources financières viennent, par exemple, de la collecte, pour la revente, de boîtes d'aluminium et de déchets comme des pièces d'électroménager, d'un travail irrégulier et même parfois d'une activité régulière, ou enfin du revenu procuré par la possession d'un bien personnel.

Le parc Oizumi, un lieu propice à la vie à l'écart

Onze personnes n'ont jamais séjourné dans d'autres parcs que celui d'Ôizumi. Pour la moitié de



Intérieur d'une tente
© K. Wako

nos trente et un informateurs ce parc a notamment l'avantage d'être un lieu où on peut rester discret, et ne pas rencontrer de connaissances. Leurs réponses montrent l'importance du secret que permettent les bois de ce parc. Mais une douzaine disent avoir choisi ce parc parce qu'ils le connaissaient déjà : « on l'utilisait avant ». Viennent ensuite des raisons relatives à la vie quotidienne (8) comme la proximité de toilettes, d'eau courante, de l'éclairage, de routes, et les facilités de collecte des déchets et de revente des produits collectés. Sept réponses soulignent cependant que le parc permet des relations humaines avec d'autres personnes qui partagent le même mode de vie : existence d'autres tentes, possibilité de faire connaissance avec d'autres SDF s'abritant à proximité. Mais à peu près le même nombre insistent sur la possibilité de s'isoler, grâce à la faible densité des visiteurs et des SDF, et à la grande superficie du parc. Trois seulement ont répondu, comme les utilisateurs ordinaires du parc, qu'ils ont choisi ce lieu pour son caractère de nature arborée.

Une personne, qui a choisi ce lieu comme un refuge contre ses créanciers, explique qu'il est difficile de vivre dans les autres jardins de la ville à cause de leur surpopulation, et que dans le parc d'Ôizumi on ne risque pas de rencontrer beaucoup de gens connus.

Une autre personne paralysée de la partie gauche du corps à la suite d'un accident lors de travaux de démolition d'une maison, habitait à l'origine près du grand parc Tsurumi. Mais comme ce parc est très visité et qu'il risquait d'y rencontrer certains de ses anciens voisins, il a recherché un lieu de refuge ailleurs, et a choisi le parc d'Ôizumi, plus calme et qu'il considérait comme propice à sa guérison. Les SDF se sentent

10. Le parc d'Ôizumi a été conçu tout d'abord comme l'un des quatre grands jardins qui entourent les villes du département d'Ôsaka. Ensuite, il a servi comme emplacement de défense antiaérienne. Après la guerre, il a été partagé entre des fermiers comme terrain agricole, mais à partir de 1963 le projet de parc ouvert au public s'est concrétisé.

dévalorisés ; se dissimuler pour que l'on ne les reconnaisse pas reste pour eux une préoccupation constante.

Parmi les nouveaux venus, pour qui le parc d'Ôizumi est le premier lieu où ils ont résidé après la perte de leur domicile, le souci se manifeste nettement d'éviter les jardins de la ville, déjà surpeuplés, ceux dont le terrain comporte trop de constructions et ceux qui sont fortement surveillés par les habitants des alentours. Le parc d'Ôizumi dispose d'une surface importante, ses bois offrent une protection contre les vues des promeneurs ; sept informateurs le trouvent confortable à habiter. Une personne qui, après six ans de vie de SDF, a fini par s'installer dans ce parc, raconte : « Comme je n'aime pas la foule, j'habitais aux bords de la rivière, et en descendant la rivière Yamato, j'ai fini par m'installer dans ce parc. Comme la nature est riche et qu'il n'y a pas beaucoup de monde, la vie ressemble à celle de la montagne, ce qui me plaît. La vie dans les jardins de la ville n'est pas très sûre, il y a des rivalités entre SDF, avec une forte solidarité de certaines bandes entre elles. Je ne voulais pas être impliqué dans ces sortes de relations personnelles. Quand je suis arrivé ici, j'ai vu un chêne qui créait de l'ombre, et donc j'ai installé ma tente sous cet arbre. » (homme, 54 ans).

Un approvisionnement progressif

Ceux qui manifestent une intention forte de sortir du parc sont ceux qui y résident depuis moins d'un an. En revanche, ceux qui n'expriment pas d'intention forte de quitter le parc sont ceux qui y habitent depuis deux à six ans, tandis que ceux qui s'y sont installés depuis plus de huit ans n'ont plus l'intention de le quitter. Un jeune homme est là depuis moins de six mois, mais pourtant n'a pas l'intention de sortir, ayant perdu toute motivation pour le travail.

Citons quelques phrases recueillies auprès des trente et une personnes interrogées :

« Il y a des côtés agréables dans cette vie du parc, mais je voudrais faire des économies le plus rapidement possible pour sortir d'ici et retrouver une vie sociale » (trois mois de vie sans abri, 48 ans).

« Si j'avais une aide pour me permettre de payer un loyer de 30 000 yens (240 euros), je pourrais m'en sortir. Je souhaite trouver vite du travail pour partir d'ici » (un an de vie sans abri, 57 ans).

« Comme je n'ai pas d'adresse fixe, je ne peux pas m'inscrire auprès de la caisse de chômage. Je voudrais trouver un studio pas cher et travailler » (trois mois de vie sans abri, 38 ans).

« Je voudrais travailler, et d'abord je voudrais m'assurer un logement » (neuf ans de vie sans abri, 59 ans).

Un homme raconte qu'une fois habitué à cette vie, on la trouve agréable et sans obligation et qu'il ne souhaite plus retourner au travail (un an et six mois de vie sans abri, 39 ans).

Il y a des cas où il est tellement difficile de trouver du travail qu'à la fin l'on n'y pense même plus : « Était diabétique, il m'est difficile de travailler, je voudrais rester pour le moment dans cette situation » (un an de vie sans abri, 51 ans).

« Je sens mon corps s'affaiblir de plus en plus, mais comme je ne sais où aller ailleurs, je suis contraint de rester ici. Je vais mourir ainsi. J'ai vu beaucoup de suicides ici, des pendaions dans le parc » (six ans de vie sans abri, 62 ans).

Certaines personnes restent vivre dans ce parc par choix : « Je choisis cette vie pour ne pas avoir de contraintes sociales. Je ne pense pas recommencer une vie normale » (21 ans de vie sans abri, 54 ans).

Ceux qui vivent dans le parc depuis moins d'un an sont pour la plupart des victimes de la récession de ces dernières années. Ils affirment qu'ils sortiraient s'ils trouvaient du travail. Si, parmi eux, certains n'ont pas donné de réponse à la question sur l'intention de sortir du parc, c'est sans doute qu'ils ne savaient pas quoi répondre, n'ayant trouvé aucune possibilité d'en sortir.

Si l'on ne remarque pas de forte intention de quitter ce refuge de plein air chez ceux qui y sont installés depuis longtemps, c'est qu'ils se sont créés de nouvelles habitudes de vie, qui leur font considérer le parc comme leur lieu d'habitation : de longues années de vie dehors modifient non seulement le mode de vie, mais aussi l'intention même de sortir de cette situation.

Le risque d'une appropriation des parcs par les logements précaires

Si certains des SDF, préférant une vie de solitaire, comme le feraient des ermites, ne vivent pourtant pas dans les montagnes, c'est que les jardins des villes leur procurent des possibilités de travail ou de se faire un peu d'argent en récupérant des déchets. Par ailleurs, les jardins, établissements municipaux, sont équipés de certains éléments de confort moderne, eau courante ou éclairage public, dont ils peuvent profiter. Certains SDF viennent des jardins surpeuplés de la ville chercher dans le parc d'Ôizumi un deuxième endroit de refuge. Ce parc, situé en banlieue, remplit ainsi un rôle d'accueil de SDF venus du centre ville : les aspects obscurs de la vie urbaine sont rejetés en banlieue.

Installer son abri, même provisoire, et occuper l'espace est un acte qui transgresse les lois en vigueur. Parmi les divers rôles du jardin, il y a donc ce rôle de refuge, et l'importance de ce rôle a été confirmée par l'utilisation de ces jardins après deux grands tremblements de terre. À ce moment-là, les jardins publics ont été en quelque sorte privatisés, mais il ne s'agissait là que d'une occupation provisoire, en attendant de retrouver un logement plus stable, et la durée de l'utilisation était limitée.

Le fait que de nombreux SDF s'installent maintenant pour une longue durée dans les parcs en



Visite à un habitant des tentes

© K. Wako

fait plutôt un lieu d'habitation qu'un lieu de refuge. Dans le parc d'Ôizumi, les SDF, pas encore trop nombreux, ne gênent pas les autres visiteurs pour le moment ; mais dans la plupart des jardins de centre ville, la densité très forte de SDF rend difficile la cohabitation avec les autres visiteurs. Il y a même des cas où les utilisateurs ordinaires sont pratiquement

exclus des jardins publics, à cause de la forte présence des SDF qui y vivent. Le droit d'usage des jardins publics pour les utilisateurs ordinaires est ainsi transgressé. Le jardin est un espace public ouvert à des utilisations diverses, et ne peut garder son attrait pour chacun que grâce à sa liberté d'accès.

Une question culturelle

Les festins toujours actuels sous les cerisiers en fleurs, les amoureux assis sur les bancs, et la présence pacifique des SDF dans les jardins sont des phénomènes propres au Japon. Les jardins publics comme lieux d'accueil de toute la population, comme espaces libres, expriment la culture en tant que synthèse des valeurs spirituelles de cette région spécifique du monde. Ainsi la recherche sur les jardins publics, y compris l'étude de la vie quotidienne qui s'y déroule, est une composante des recherches sur la culture en général.

Kenji Wako

Traduit du japonais par Ryoko Sekiguchi

RÉFÉRENCES

- Amino Y., (1991), *Zôho muen, kugai, raku – Nihon no chûsei no jiyû to heiwa (Intouchables, Espace public, Fêtes. La liberté et la paix au moyen-âge japonais)*, édition revue, éd. Heibonsha.
- Association des jardins et des espaces verts au Japon, (1998), *Daitoshi toshi kôen kinô jûitai chôsa hôkokusho (Rapport sur les fonctions des jardins publics dans les grandes villes)*.
- Inoshita K., (1932), « Kôen to runpen (Les jardins et les clochards) », *Teien to fûkei (Les jardins et les paysages)*, pp. 68-71.
- Inoue S., (1999), *Ai No kûkan (L'espace amoureux)*, éd. Kadokawashobô.
- Iwata M., (2000), *Homeless, gendaishakai, fukushikokka, ikiteikubasho wo megutte (Sans domicile fixe, Société moderne, État providence. À la recherche d'un lieu où vivre)*, éd. Akashishobô.
- Kon W., Yoshida K., (1930), *Moderunorojio. Kôgengaku (Modernologie)*, éd. Shunyôdô, pp. 144-152, 281-285, (réed., 1986, éd. Gakuyôshobô).
- Motoyama C., (1995), *Kôen debyû (Débuter dans les jardins)*, éd. DHC.
- Narumi K., (1982), *Toshi no jiyû kûkan (L'espace libre de la ville)*, éd. Chûkôshinsho.
- Réunion de recherche sur les problématiques de l'environnement urbain de l'université de la ville d'Osaka, (2001), *Nojukuseikatsusha(homeless) ni kansuru sôgôteki kenkyû (Recherches générales sur les SDF)*.
- Section des recherches sociales de la ville d'Osaka, (1926), « Kôen nai ni okeru musyukusya chôsa (Enquêtes sur les SDF dans les jardins) », *Rôdôchôsakihô (Cahiers semestriels des recherches sur le travail)*, n° 50.
- Shinji I., Koide, S., (1985), « Jûkyo naki hitobito no seikatugaku, daitoshi saigo no jiyûkûkan, kôen (L'écologie humaine des personnes sans domicile. Les jardins comme derniers espaces libres dans les grandes villes) », *Shunjûseikatugaku (Shunjû. La philosophie de la vie)* n° 1, Shôgakukan, pp. 133-145.
- Shirahata Y., (1993), *Nihonbunka to shitenô kôen (Les jardins comme éléments de la culture japonaise)*, éd. Yasakashobô.
- Tanaka S., (1974), *Nihon no kôen (Les jardins japonais)*, éd. Kashimashuppankai.
- Umesao T., (1971), « Kôgengaku to sesôshi (Modernologie et histoire de la culture de masse, première partie), *Kikan jinruigaku (Ethnologie semestrielle)*, tome 2, n° 1, éd. Shakaishisôsha, pp. 87-119.
- Wako K., (1996), « Seikatsu shi shiten karano Landscape kenkyû (Recherches sur le paysage, du point de vue de l'histoire de la vie personnelle) », *Landscape taikai (Somme sur le paysage)*, éd. Gihôdôshuppan, tome 1, pp. 200-207.
- Wako K., et alii, (1998), « Hanshin Awaji daishinsaigo no kôen no hinanti riyô ni tsuite (Sur l'utilisation des jardins comme lieu de refuge après le tremblement de terre de Hanshin Awaji) », *Landscape Kenkyû (Recherches sur le paysage)*, n° 61, (5), pp. 773-776.
- Wako K., (1999), « Nada ku Hamada kôen ni okeru hinanseikatusha no kôenriyô ni tuite (Sur les utilisations par les réfugiés du jardin Hamada dans le quartier de Nada, après le tremblement de terre) », *Landscape Kenkyû (Recherches sur le paysage)*, 62(3), pp. 226-229.

Kenji Wako est professeur associé au Département de design de l'environnement, de l'Université des Arts d'Osaka. Il a reçu un prix de l'Institute of Landscape Architects pour la rénovation du zoo d'Osaka en 1999. Il a été associé aux travaux du département paysage, dirigé par Michel Conan, de la Fondation Dumbarton Oaks à Washington en 2000. La recherche auprès des SDF dans les parcs d'Osaka a été demandée par le service des parcs et jardins de la ville, qui s'interroge sur l'attitude à avoir par rapport à ce phénomène.
<wako@osaka-geidai.ac.jp>